

CERTIFICAT

COLLE A CARRELAGE

PRB COL FLUID SCA

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED EP 01 en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

Le CSTB accorde à :

La société **PRB**
 ZI de la Gare
 FR - 85150 LA MOTHE ACHARD

Usine de **FR - 85150 LA MOTHE ACHARD**

le droit d'usage de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED Colle à carrelage pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.



49 CC 257

Décision n° 2229-49 CC 257 du 19 février 2015

Cette décision annule et remplace la décision n° 1841-49 CC 257 du 14 mai 2013

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Conformité à l'Avis Technique n° 13/08-1042*V1

Ce certificat comporte 1 page qui doit être diffusée dans sa totalité.

Correspondant

Tél. : 01 61 44 81 38

E-mail : mortiers@cstb.fr

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique

